

Le patron de la RTBF joue la transparence

Il exerce plusieurs mandats en dehors de la radio/télé. Interrogé par nos soins, il ne se dérobe pas

Jean-Paul Philippot n'est pas qu'un homme de médias. Administrateur général de la RTBF depuis 2002, il comptabilisait en 2015 24 mandats, la plupart étant liés à la radio et télévision publique. Quelques-uns sont rémunérés. Il ne s'en cache pas et nous livre quelques détails en toute transparence

Pas de secret derrière le salaire de Jean-Paul Philippot, en tant qu'administrateur général de la RTBF. Chaque année, ses émoluments sont dévoilés dans le rapport de la RTBF. En 2016, il a ainsi perçu quelque 300.000 euros bruts (le montant pouvant varier entre 310.000 et 345.000 euros).

Voilà pour son mandat principal. Mais Jean-Paul Philippot en exerce plus d'un. Arrivé au 9^e étage de la tour Reyers en 2002 - son 3^e mandat court jusqu'en 2019 -, le nouvel administrateur général de la RTBF s'est alors vu confier sept autres mandats. Jean-Paul Philippot a occupé, durant une courte période, un siège au CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). La même année, parmi ses fonctions, figurait celle de président de la régie publicitaire de la RTBF (RMB), la seule, hors RTBF, rémunérée. Ce ne sera plus le cas par la suite.

LIÉS À LA RTBF

D'année en année, Jean-Paul Philippot a vu ses mandats augmenter. De huit en 2004, ils sont passés à... 24 en 2015. En 2016,

comme il nous l'explique, ce chiffre a diminué. À y regarder de plus près, bon nombre des mandats exercés par Jean-Paul Philippot durant la dernière année (2015) publiée par la Cour des comptes concernent de près ou de loin la RTBF. Dans ces cas-là, sa fonction est rarement rémunérée. Prenons par exemple le poste d'administrateur délégué de Casa Kafka Pictures (qui lève des fonds pour aider la produc-

tion belge) ou celui d'administrateur de Radio Bruxelles International. Dans un tout autre domaine, Jean-Paul Philippot exerce aussi une fonction (toujours non rémunérée) au sein de l'ASBL Decroly, qui vient en aide aux enfants souffrant de troubles du comportement.

Restent 7 autres mandats déclarés comme rémunérés. Mais à quelle

hauteur? On a posé la question à Jean-Paul Philippot, qui, en toute transparence, nous a répondu. Rien ne l'y obligeait. En effet, si tout mandataire public est tenu de déclarer toutes ses fonctions - ce que fait M. Philippot aux

autorités compétentes -, les rémunérations perçues ne doivent pas, elles, être rendues publiques.

Farmi les mandats pour lesquels il perçoit une rémunération, deux sont liés à la radio et la télévision publique: les Financières FREY et FERJ. Soit deux sociétés immobilières permettant le financement des infrastructures de la RTBF à Reyers (Bruxelles), Charleroi, Média-Rives (Liège) et Mons. Des mandats liés à la RTBF mais

qui dépendent davantage de la Région wallonne. « Pour chacun de ces deux mandats, j'ai perçu en 2016, 402 euros bruts annuels », nous précise l'administrateur général.

Quatre autres fonctions remplies par Jean-Paul Philippot en 2015 ont, depuis, disparu.

Quatre mandats d'administrateur du groupe d'assurance P&V pour lesquels il avait reçu au préalable l'aval du conseil d'administration de la RTBF. De l'un de ces quatre mandats, Jean-Paul Philippot a démissionné en ce début d'année 2017. Les trois autres ont été, eux, regroupés en 2016 sous une seule appellation. ●

CH.V.